



Dow AgroSciences Distribution S.A.S

790, Avenue du Docteur Maurice Donat – BP 1220 – 06254 Mougins cedex – France – Tél. : 33 (0)4 93 95 60 00 – Fax : 33 (0)4 93 95 60 12

Mougins, mardi 4 décembre 2012

Objet : Décision d'homologation **SUCCESS 4** * (AMM n° 2060098)

Madame, Monsieur, Cher client,

Nous sommes très heureux de vous annoncer les nouveaux usages **SUCCESS 4**, spécialité à base de *Spinosad*.

Ces nouvelles autorisations sur **Maïs** (doux, semences et porte-graine), **Pomme de terre** et **Haricot** (Flageolet et Mange-tout) viennent compléter en France, la liste déjà longue des homologations obtenues avec cette spécialité (tableau en annexe).

SUCCESS 4 continue donc son développement et permet ainsi d'apporter de nouvelles solutions durables aux Agriculteurs, en parfaite harmonie avec les nouvelles contraintes environnementales.

Nous vous rappelons les points forts de **SUCCESS 4** quelles que soient les cultures :

- **Haut niveau d'efficacité et forte action de choc** sur thysanoptères, lépidoptères, diptères.
- **Mode d'action unique et original** des spinosynes.
- **Aucune résistance croisée** observée avec les autres familles chimiques disponibles sur le marché.
- **Respect de nombreux auxiliaires** : *T. pyri*, *K. aberrans*, *Coccinelles spp.*, *Anthocorides*, *Grius sp.*, *Chrysopes sp.*, ...
- **Produit d'origine naturelle** issu de fermentation, autorisé en Agriculture Biologique.

Cette spécialité est d'ores et déjà sur le marché, vous pouvez vous rapprocher de vos interlocuteurs Dow AgroSciences, pour les recommandations d'emploi sur les nouvelles cultures.

Toute l'équipe Dow AgroSciences reste à votre entière disposition et vous prie de croire, Madame, Monsieur et cher client, en l'assurance de ses meilleures salutations.

Alain PESDAY

Chef de marchés insecticides



Dow AgroSciences Distribution S.A.S

790, Avenue du Docteur Maurice Donat – BP 1220 – 06254 Mougins cedex – France – Tél. : 33 (0)4 93 95 60 00 – Fax : 33 (0)4 93 95 60 12

Tableau des usages et doses autorisés pour *SUCCESS 4*

Culture	Ravageur	Dose	Spécifications		Délai avant récolte (DAR) en jours	Largeur de zone non traitée vis-à-vis d'un point d'eau (ZNT)
			Trait. / an (a)	Période / floraison		
Maïs	Pyrale, sésamie, noctuelles défoliatrices	0,20 L/ha	1	Stade limite d'application BBCH 59		5 m
Maïs doux	Pyrale, sésamie, noctuelles défoliatrices	0,20 L/ha	2 (b)		3	5 m
Haricot (plein champ)	Pyrale du maïs, chenilles foreuses de tige et gousses	0,20 L/ha	2 (b)		7	20 m
Pomme de terre	Doryphore	0,075 L/ha	2 (b)		7	20 m
Fraisier (sous abri)	Thrips californien, autres thrips	0,20 L/ha	2	Floraison (c,d)	3	non concerné
Laitue (plein champ et sous abri)	Noctuelles défoliatrices	0,20 L/ha	2	(d)	3	20 m
	Thrips		2			
Scarole-Frisée (plein champ et sous abri)	Noctuelles défoliatrices	0,20 L/ha	2	(d)	3	20 m
Artichaut (plein champ)	Noctuelles	0,20 L/ha	2	-	7	50 m
	Vanesse		2			
	Noctuelle Gortyna		2			
Melon	(plein champ)	0,20 L/ha	2	Avant ou après la pleine floraison (e)	3	20 m
	(sous abri)	Thrips californien, autres thrips	2	(c,d)		
		Noctuelles défoliatrices	2			



Dow AgroSciences Distribution S.A.S

790, Avenue du Docteur Maurice Donat – BP 1220 – 06254 Mougins cedex – France – Tél. : 33 (0)4 93 95 60 00 – Fax : 33 (0)4 93 95 60 12

PPAMC (fines herbes uniquement) (plein champ et sous abri)		Chenilles défoliatrices	0,20 L/ha	2	(d)	3	20 m
		Thrips		2			
Porte-graine (PG) (plein champ; PG de PPAMC également sous abri)		Maïs: pyrale, sésamie, noctuelles défoliatrices	0,20 L/ha	2	Préfloraison (c,d)		5 m
		PPAMC : coléoptères ravag des PG développées		1			5 m
		Potagères et florales : coléoptères ravag. des PG développées		1			20 m
		Légumineuses : ravageurs du feuillage		1			20 m
		Légumineuses : ravag. des inflorescences		1			20 m
		Betterave : lixus		1			5 m
Chicorée Witloof Production de chicons (traitement des plants sous abri avant forçage en salle)		Mouche de l'endive	0,5 mL/m ²	1	-	21	non concerné
Tomate, poivron, aubergine	(plein champ)	Thrips californien, autres thrips	0,20 L/ha	2	Avant ou après la pleine floraison (g)	3	20 m
		Chenilles défoliatrices et des fruits	0,15 L/ha	2			
	(sous abri)	Thrips californien, autres thrips	0,020 L/hL (g)	2	(c,d)		
		Chenilles défoliatrices et des fruits	0,015 L/hL (g)	2			
Chou-fleur, brocoli, chou pommé chou de Bruxelles : traït. des plants (plants mini-mottes : sous abri et extérieur)		Mouche du chou	0,017 L pour 1 000 plants	1	-		20 m
Chou-fleur, brocoli, chou pommé chou de Bruxelles (plein champ)		Chenilles défoliatrices (piérides, teigne des crucifères, noctuelles)	0,20 L/ha	2	-	3	20 m
Poireau, oignon (plein champ)		Thrips du tabac	0,20 L/ha	2	-	7	20 m
Vigne		Tordeuses de la grappe, Eulia	0,10 L/ha	2	Préfloraison ou post-floraison (h)	14 ou 28 (i)	20 m
		Pyrale		2			
		Drosophile		2			
		Thrips (<i>Drepanothrips reuteri</i>)	0,20 L/ha	1			50 m



Dow AgroSciences Distribution S.A.S

790, Avenue du Docteur Maurice Donat – BP 1220 – 06254 Mougins cedex – France – Tél. : 33 (0)4 93 95 60 00 – Fax : 33 (0)4 93 95 60 12

Pommier	Tordeuses de la pelure (Capua, Pandemis, Eulia)	0,20 L/ha	2	Post-floraison	7	50 m
	Carpocapse des pommes et des poires		2			
Poirier-cognassier-nashi	Tordeuses de la pelure (Capua, Pandemis, Eulia)	0,20 L/ha	2	Post-floraison	7	50 m
	Carpocapse des pommes et des poires		2			
Pêcher	Thrips californien	0,20 L/ha	2	Post-floraison	7	50 m
	Thrips (j)		1			
	Tordeuse orientale du pêcher		2			
	Petite mineuse		2			
Bananier	Thrips (k)	0,10 L/hL et 60 ml de bouillie par régime (1 régime par plant)	2	BBCH 01-75	56	20 m

COMPOSITION Suspension concentrée - Spinosad ⁽¹⁾ : 480 g/L (44,2 %)

⁽¹⁾ Substance active brevetée et fabriquée par Dow AgroSciences.

Pour protéger les arthropodes non cibles, respecter une **zone non traitée par rapport aux zones non cultivées adjacentes** de 5 m en vigne, PPAMC fines herbes, cultures porte-graines, cultures légumières, **maïs, pomme de terre, haricot et bananier** et de 20 m en arboriculture.

- (a) **Nombre maximal de traitements annuels tous usages confondus** : 3 en laitue, artichaut, melon sous abri, PPAMC fines herbes, tomate, poivron, aubergine, vigne, pommier, poirier-cognassier-nashi. 2 en maïs doux, maïs porte-graine, haricot, pomme de terre, fraisier, scarole-frisée, melon de plein champ poireau, oignon, chou (post-plantation), pêcher, bananier; 1 en maïs (grain), chou (plants mini-mottes), porte-graines (hors maïs).
- (b) En cas de forte infestation, jusqu'à 2 applications espacées au minimum de 7 jours en cultures de haricot et bananier, 10 jours en cultures de maïs porte-graine et pomme de terre et 21 jours en culture de maïs doux.
- (c) **Pour les cultures sous abri fraisier, melon, porte-graines de PPAMC, tomate, poivron, aubergine** : respecter un délai de 12 heures entre le traitement et l'introduction des pollinisateurs.
- (d) **Pour les cultures sous abri fraisier, laitue, scarole-frisée, melon, PPAMC fines herbes, porte-graines de PPAMC, tomate, poivron, aubergine** : respecter un délai de 15 jours entre le traitement et la réintroduction des auxiliaires de culture.
- (e) **Melon de plein champ** : en préfloraison, 1 traitement au plus tard 7 jours avant la pleine floraison ou dès 7 jours après la pleine floraison; réaliser les traitements en soirée en dehors de l'activité des insectes pollinisateurs. Dans le cas d'introduction des ruches, réaliser le traitement au moins 7 jours avant.
- (f) **Porte-graines (plein champ)** : traiter au plus tard 7 jours avant début floraison.
- (g) **Tomate, poivron, aubergine de plein champ** : en préfloraison, 1 à 2 traitements au plus tard 7 jours avant la pleine floraison ou dès 7 jours après la pleine floraison; réaliser les traitements en soirée en dehors de l'activité des insectes pollinisateurs. **Tomate, poivron, aubergine sous abri** : pour les volumes de bouillie inférieurs ou égaux à 1 000 L/ha, utiliser les doses de 0,20 L/ha (thrips) ou 0,15 L/ha (chenilles).



Dow AgroSciences Distribution S.A.S

790, Avenue du Docteur Maurice Donat – BP 1220 – 06254 Mougins cedex – France – Tél. : 33 (0)4 93 95 60 00 – Fax : 33 (0)4 93 95 60 12

- (h) **Vigne** : en préfloraison, 1 à 2 traitements, au plus tard 7 jours avant début floraison.
- (i) **Vigne** : maximum trois applications espacées au minimum de 10 à 14 jours, à raison de 3 fois 0,1 L/ha (DAR : 14 jours) ou 1 fois 0,2 L/ha suivi de 2 fois 0,1 L/ha (DAR : 28 jours).
- (j) *Taeniothrips meridionalis, Taeniothrips inconsequens, Thrips tabaci.*
- (k) *Elixcthrrips brevisetis, Chaetanaphothrips signipennis, Frankliniella parvula*

Les limites maximales de résidus sont consultables à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/sanco_pesticides/public/index.cfm

Les mélanges doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur et aux recommandations des guides de bonnes pratiques Officiels. Nous consulter.

Produit dangereux pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs. Traitements interdits durant la période de floraison et pendant la période de production d'exsudats (ex. : production de miellat consécutif à des attaques de pucerons). Lorsque des plantes en fleurs ou en période de production d'exsudats se trouvent dans la parcelle (cas des bandes enherbées), leurs parties aériennes doivent être détruites ou rendues non attractives pour les abeilles avant le traitement (par fauchage, arrachage ou désherbage sélectif de la culture).

SUCCESS 4 * : Suspension concentrée (concentré fluidifiable) (SC), contenant 480 g/L de Spinosad(2).

AMM n° 2060098 - Sans classement toxicologique - Dow AgroSciences S.A.S..

Non classé, N : Dangereux pour l'environnement. R50/53.

Responsable de la mise sur le marché : Dow AgroSciences Distribution S.A.S. - BP1220 - 06254 MOUGINS Cedex.

* Marques Dow AgroSciences

(1) Selon le règlement CE 404/2008 publié au J.O. le 07/05/08.

(2) Substances actives brevetées et fabriquées par Dow AgroSciences.

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

